



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE  
GENERALEDistr.  
GENERALEA/31/423  
13 décembre 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session  
Points 49 et 92 de l'ordre du jour

## DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977

Incidences administratives et financières du projet de résolution B  
recommandé par la Première Commission (A/31/386, par. 16)Rapport de la Cinquième CommissionRapporteur : M. Brian NASON (Irlande)

1. A sa 47ème séance, le 13 décembre 1976, la Cinquième Commission a, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, examiné un état des incidences administratives et financières du projet de résolution B recommandé par la Première Commission (A/31/386, par. 16), état présenté par le Secrétaire général dans le document A/C.5/31/68.

2. Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale :

a) Déciderait de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendrait à New York en mai/juin 1978;

b) Déciderait en outre de créer un Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, composé de 54 Etats membres désignés par le Président de l'Assemblée sur la base d'une répartition géographique équitable, qui aurait pour mandat d'examiner toutes les questions pertinentes relatives à la session extraordinaire, y compris son ordre du jour, et de présenter à l'Assemblée à sa trente-deuxième session des recommandations appropriées à ce sujet;

c) Prierait le Secrétaire général de transmettre au Comité préparatoire les réponses reçues des Etats Membres et de lui fournir toute l'assistance nécessaire, notamment en lui communiquant tous les renseignements de base indispensables et les documents pertinents et en faisant établir des comptes rendus analytiques de séance;

d) Prierait le Comité préparatoire de tenir une brève session d'organisation d'une durée maximale d'une semaine avant le 31 mars 1977, en vue, entre autres choses, de fixer la date de ses sessions consacrées aux travaux de fond.

3. Dans l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général estimait que les fonds nécessaires en 1977 se chiffraient à 90 000 dollars pour les services de consultants et à 202 800 dollars pour les services de conférence à fournir au Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En ce qui concerne ce dernier chiffre, le Secrétaire général a indiqué que les dépenses prévues à ce titre seraient réexaminées vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, et qu'il serait présenté à la Cinquième Commission un rapport indiquant dans quelle mesure ces dépenses pourront être couvertes dans les limites des ressources disponibles, compte tenu du plan général des conférences pour 1977 et quel serait le montant du crédit additionnel net qu'il faudra ouvrir pour l'exercice biennal 1976-1977. C'est pourquoi 90 000 dollars seulement étaient demandés à ce stade.

4. En ce qui concerne la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Secrétaire général a fourni, à titre indicatif, une estimation des dépenses qu'entraîneraient des services de conférence assurés pendant une semaine de séances plénières et de séances d'une grande commission. Le Secrétaire général a également indiqué qu'il présenterait sur ce point à l'Assemblée, à sa trente-deuxième session, un état d'incidences financières, en tenant compte des recommandations et des observations du Comité préparatoire.

5. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, présentant le rapport du Comité (A/31/8/Add.14, par. 25 à 30), a indiqué que, de l'avis du Comité consultatif, les renseignements de base indispensables qui seraient fournis, et pour lesquels le Secrétaire général demandait 90 000 dollars au titre des consultants, semblaient relever davantage d'un travail de compilation que d'un travail de recherche originale, et que le Comité n'était pas certain que ce travail commanderait beaucoup de connaissances techniques qu'on ne pourrait pas déjà trouver au sein du Secrétariat. Le Comité consultatif a recommandé à cet égard que le montant destiné aux consultants soit ramené de 90 000 dollars à 30 000 dollars.

6. La délégation mexicaine, appuyée par une autre délégation, a déclaré qu'en ce qui concernait la fourniture de renseignements de base indispensables, elle estimait qu'il serait nécessaire de rechercher en dehors de l'Organisation les connaissances techniques dont on avait besoin et dont le Secrétariat ne disposerait pas. En conséquence, la délégation mexicaine a proposé d'ouvrir à cette fin un crédit additionnel de 90 000 dollars, comme l'avait demandé le Secrétaire général.

7. Certaines délégations ont dit qu'il était regrettable que ces renseignements de base ne puissent être fournis par les soins de l'Organisation elle-même, et que le Secrétaire général n'ait pas cherché à absorber le coût des activités de désarmement et autres en procédant à des réaffectations de crédits déjà ouverts.

DECISIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

8. Par 47 voix contre 9, avec 27 abstentions, la Commission a adopté la proposition mexicaine tendant à ce qu'un crédit additionnel de 90 000 dollars soit ouvert pour les services de consultants.

9. La Cinquième Commission a ensuite décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution B recommandé par la Première Commission (A/31/386, par. 16), un crédit additionnel de 90 000 dollars devrait être ouvert au chapitre 2C du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977. Des dépenses, n'excédant pas 203 000 dollars, au titre des services de conférence, devraient être examinées par l'Assemblée, dans le cadre de son examen du montant total nécessaire au titre du calendrier révisé des conférences pour 1977. Des crédits au titre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale devraient être examinés dans le cadre du budget-programme proposé pour 1978-1979.

-----